

ANNEXE V

CERTIFICAT CONCERNANT CERTAINES DÉCISIONS ACCORDANT UN DROIT DE VISITE

[Article 42, paragraphe 1, point a), et article 47, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2019/1111 du Conseil (1)]

IMPORTANT Certificat devant être délivré, à la demande d'une partie, par la juridiction qui a rendu la décision, uniquement si les conditions prévues à l'article 47, paragraphe 3, du règlement, énoncées aux points 11 à 14, sont réunies. Dans le cas contraire, il convient d'utiliser l'annexe III du règlement.

1. ÉTAT MEMBRE D'ORIGINE* (2)

Belgique

Bulgarie

République tchèque

Allemagne

Estonie

Irlande

Grèce

Espagne

France

Croatie

Italie

Chypre

Lettonie

Lituanie

Luxembourg

Hongrie

Malta

Pays-Bas

Autriche

Pologne

Portugal

Roumanie

Slovénie

Slovaquie

Finlande

Suède

2. JURIDICTION QUI A RENDU LA DÉCISION ET DÉLIVRE LE CERTIFICAT*

2.1. Nom*

2.2. Adresse*

2.3. Téléphone/Télécopie/Adresse électronique*

Téléphone

Télécopie

Adresse électronique

3. DÉCISION*

3.1. Date (jj/mm/aaaa)*

3.2. Numéro de référence*

4. ENFANT(S) (3) CONCERNÉ(S) PAR LA DÉCISION*

4.1. Enfant 1*

4.1.1. Nom(s)*

4.1.2. Prénom(s)*

4.1.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)*

4.1.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

4.1.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

4.2. Enfant 2

4.2.1. Nom(s)

4.2.2. Prénom(s)

4.2.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

4.2.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

4.2.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

4.3. Enfant 3

4.3.1. Nom(s)

4.3.2. Prénom(s)

4.3.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

4.3.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

4.3.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

5. PARTIE(S) (4) À LAQUELLE (OU AUXQUELLES) UN DROIT DE VISITE A ÉTÉ ACCORDÉ*

5.1. Partie 1*

5.1.1. Nom(s)*

5.1.2. Prénom(s)*

5.1.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)*

5.1.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

5.1.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

5.1.6. Adresse (si cette donnée est disponible)

5.1.6.1. telle qu'elle est indiquée dans la décision ...

5.1.6.2. toute information complémentaire (concernant par exemple une autre adresse actuelle) ...

5.2. Partie 2

5.2.1. Nom(s)

5.2.2. Prénom(s)

5.2.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

5.2.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

5.2.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

5.2.6. Adresse (si cette donnée est disponible)

5.2.6.1. telle qu'elle est indiquée dans la décision ...

5.2.6.2. toute information complémentaire (concernant par exemple une autre adresse actuelle) ...

6. DROIT DE VISITE ACCORDÉ CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ET MODALITÉS PRATIQUES DE SON EXERCICE (DANS LA MESURE ÉNONCÉE DANS LA DÉCISION) (5)

7. PARTIE(S) (6) CONTRE LAQUELLE (OU LESQUELLES) L'EXÉCUTION EST DEMANDÉE*

7.1. Partie 1*

7.1.1. Personne physique

7.1.1.1. Nom(s)

7.1.1.2. Prénom(s)

7.1.1.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

7.1.1.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

7.1.1.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

7.1.1.6. Adresse (si cette donnée est disponible)

7.1.1.6.1. telle qu'elle est indiquée dans la décision ...

7.1.1.6.2. toute information complémentaire (concernant par exemple une autre adresse actuelle) ...

7.1.2. Personne morale, institution ou autre organisme

7.1.2.1. Nom complet

7.1.2.2. Numéro d'identification (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

7.1.2.3. Adresse (si cette donnée est disponible)

7.2. Partie 2

7.2.1. Personne physique

7.2.1.1. Nom(s)

7.2.1.2. Prénom(s)

7.2.1.3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)

7.2.1.4. Lieu de naissance (si cette donnée est disponible)

7.2.1.5. Numéro d'identité ou numéro de sécurité sociale (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

7.2.1.6. Adresse (si cette donnée est disponible)

7.2.1.6.1. telle qu'elle est indiquée dans la décision ...

7.2.1.6.2. toute information complémentaire (concernant par exemple une autre adresse actuelle) ...

7.2.2. Personne morale, institution ou autre organisme

7.2.2.1. Nom complet

7.2.2.2. Numéro d'identification (le cas échéant et si cette donnée est disponible)

7.2.2.3. Adresse (si cette donnée est disponible)

8. LA DÉCISION EST SUSCEPTIBLE DE RECOURS EN VERTU DE LA LOI DE L'ÉTAT MEMBRE D'ORIGINE*

8.1. Non

8.2. Oui

9. LA DÉCISION EST EXÉCUTOIRE DANS L'ÉTAT MEMBRE D'ORIGINE*

9.1. Non

9.2. Oui, sans aucune restriction [veuillez indiquer la date (jj/mm/aaaa) à laquelle la décision est devenue exécutoire]:
.../.../.....

9.3. Oui, mais seulement contre la partie (7) mentionnée au point ... (veuillez compléter)

9.3.1. Veuillez indiquer la date (jj/mm/aaaa) à laquelle la décision est devenue exécutoire contre cette partie: .../.../.....

9.4. Oui, mais uniquement pour ce qui concerne la (ou les) partie(s) suivante(s) de la décision (veuillez préciser) ...

9.4.1. Veuillez indiquer la date (jj/mm/aaaa) à laquelle cette (ou ces) partie(s) de la décision est (ou sont) devenue(s) exécutoire(s): .../.../.....

10. À LA DATE DE LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT, LA DÉCISION A ÉTÉ NOTIFIÉE OU SIGNIFIÉE À LA (OU AUX) PARTIE(S) (8) CONTRE LAQUELLE (OU LESQUELLES) L'EXÉCUTION EST DEMANDÉE*

10.1. À la partie mentionnée au point 7.1*

10.1.1. Non

10.1.2. Situation inconnue de la juridiction

10.1.3. Oui

10.1.3.1. Date de signification ou de notification (jj/mm/aaaa)

10.1.3.2. La décision a été signifiée ou notifiée dans la (ou les) langue(s) suivante(s)

BG

ES

CS

DE

ET

EL

EN

FR

GA

HR

IT

LV

LT

HU

MT

NL

PL

PT

RO

SK

SL

FI

SV

10.2. À la partie mentionnée au point 7.2

10.2.1. Non

10.2.2. Situation inconnue de la juridiction

10.2.3. Oui

10.2.3.1. Date de signification ou de notification (jj/mm/aaaa)

10.2.3.2. La décision a été signifiée ou notifiée dans la (ou les) langue(s) suivante(s):

BG

ES

CS

DE
ET
EL
EN
FR
GA
HR
IT
LV
LT
HU
MT
NL
PL
PT
RO
SK
SL
FI
SV

11. TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES ONT EU LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE ENTENDUES*

11.1. Oui (dans le cas contraire, il convient d'utiliser l'annexe III du règlement)

12. L'ENFANT (OU LES ENFANTS) (9) MENTIONNÉ(S) AU POINT 4 ÉTAI(EN)T CAPABLE(S) DE DISCERNEMENT*

12.1. Enfant mentionné au point 4.1

12.1.1. Oui (dans ce cas, veuillez compléter le point 13)

12.1.2. Non

12.2. Enfant mentionné au point 4.2

12.2.1. Oui (dans ce cas, veuillez compléter le point 13)

12.2.2. Non

12.3. Enfant mentionné au point 4.3

12.3.1. Oui (dans ce cas, veuillez compléter le point 13)

12.3.2. Non

**13. L'ENFANT (OU LES ENFANTS) CAPABLE(S) DE DISCERNEMENT MENTIONNÉ(S) AU POINT 12 S'EST (OU SE SONT) VU
DONNER UNE POSSIBILITÉ RÉELLE ET EFFECTIVE D'EXPRIMER SON OPINION (OU LEUR OPINION) CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

13.1. Enfant mentionné au point 4.1

13.1.1. Oui (dans le cas contraire, il convient d'utiliser l'annexe III du règlement)

13.2. Enfant mentionné au point 4.2

13.2.1. Oui (dans le cas contraire, il convient d'utiliser l'annexe III du règlement)

13.3. Enfant mentionné au point 4.3

13.3.1. Oui (dans le cas contraire, il convient d'utiliser l'annexe III du règlement)

14. LA DÉCISION A ÉTÉ RENDUE PAR DÉFAUT*

14.1. Non

14.2. Oui

14.2.1. Partie (10) défaillante mentionnée au point ... (veuillez compléter)

14.2.2. That party was served with the document which instituted the proceedings or with an equivalent document in sufficient time and in such a way as to enable that (those) party(ies) to arrange for his or her (their) defence

14.2.2.1. Yes

14.2.2.1.1. Date de signification ou de notification (jj/mm/aaaa)

14.2.2.2. No, but the party in default of appearance nevertheless accepted the decision unequivocally (if not, Annex III of the Regulation should be used)

15. NOM DE LA PARTIE (OU DES PARTIES) (11) AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ASSISTANCE JUDICIAIRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 74, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT

15.1. Partie(s)

15.1.1. mentionnée au point ... (veuillez compléter)

Please specify

15.1.2. mentionnée au point ... (veuillez compléter)

16. FRAIS ET DÉPENS DE LA PROCÉDURE (12)

16.1. La décision couvre également des questions matrimoniales, et les informations sur les frais relatifs à la procédure au titre du présent règlement sont uniquement fournies dans le certificat concernant les décisions en matière matrimoniale.

16.2. La décision couvre également d'autres questions de responsabilité parentale, et les informations sur les frais relatifs à la procédure au titre du présent règlement sont uniquement fournies dans le certificat concernant les décisions relatives à la responsabilité parentale.

16.3. La décision prévoit que (13) ... [nom(s)] ... [prénom(s)] doit payer à ... [nom(s)] ... [prénom(s)] la somme de ... euros (EUR) levs bulgares (BGN) kunas croates (HRK) couronnes tchèques (CZK) forints hongrois (HUF) zlotys polonais (PLN) livres sterling (GBP) leu roumains (RON) couronnes suédoises (SEK) autre [préciser (code ISO)]:

Nom(s)

Prénom(s)

doit payer à

Nom(s)

Prénom(s)

la somme de

Veuillez sélectionner une devise

- euro (EUR)
- lev bulgare (BGN)
- kuna croate (HRK)
- couronne tchèque (CZK)
- forint hongrois (HUF)
- zloty polonais (PLN)
- livre sterling (GBP)
- leu roumain (RON)
- couronne suédoise (SEK)
- Autre [préciser (code ISO)]

16.4. Toute information complémentaire sur les frais et dépens susceptible d'être utile (par exemple le montant ou le pourcentage fixé; les intérêts fixés; les dépens partagés; si plusieurs parties ont été condamnées aux dépens, le fait que le montant puisse ou non être recouvré dans son intégralité auprès de l'une d'entre elles): ...

Si des pages supplémentaires ont été ajoutées, veuillez indiquer leur nombre: ...

Fait à

Le

Si des pages supplémentaires ont été ajoutées, veuillez indiquer leur nombre: ...

Signature et/ou cachet

- (1) Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (JO L 178 du 2.7.2019, p. 1) (ci-après dénommé «règlement»).
- (2) Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.
- (3) Si plus de trois enfants sont concernés, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (4) Si plus de deux parties se sont vu accorder un droit de visite, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (5) Veuillez recopier la partie pertinente de la décision.
- (6) Si l'exécution est demandée contre plus de deux parties, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (7) Si plusieurs parties sont concernées, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (8) Si plus de deux parties sont concernées, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (9) Si plus de trois enfants sont concernés, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (10) Si plusieurs parties sont concernées, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (11) Si plus de deux parties sont concernées, veuillez joindre une feuille supplémentaire.
- (12) Ce point couvre également les situations dans lesquelles les frais et dépens font l'objet d'une décision distincte. Le simple fait que le montant des frais et dépens n'ait pas encore été fixé ne devrait pas empêcher la juridiction de délivrer le certificat si une partie décide de demander la reconnaissance ou l'exécution de la partie de la décision relative au fond.
- (13) Si plusieurs parties ont été condamnées aux dépens, veuillez joindre une feuille supplémentaire.